

À : Membres réguliers
Date : Le 24 janvier 2025
Objet : Entrée en vigueur de l'entente collective IPA ACTRA-CMPA-AQPM 2025-2027

—
Chers membres,

Comme annoncé dans notre mémo du 17 janvier dernier, le vote de ratification de l'entente de principe conclue entre l'ACTRA, le CMPA et l'AQPM en décembre dernier est en cours. Vous avez jusqu'au 25 janvier à 17h pour transmettre votre formulaire de vote dûment rempli.

Néanmoins, si la tendance se maintient, il appert que l'entente sera ratifiée par les trois parties et entrera en vigueur **ce dimanche 26 janvier**. À compter de cette date, vous devrez vous assurer de respecter les conditions minimales d'engagement prévues à l'entente collective 2025-2027.

La rédaction de l'entente collective 2025-2027 n'étant pas encore complétée, l'AQPM vous invite à vous référer à [l'entente de principe – Décembre 2024](#) (Memorandum of agreement) et à l'entente collective 2022-2024, disponibles sur notre site web, pour connaître les conditions d'engagement qui seront en vigueur à compter du 26 janvier 2025. L'AQPM vous transmettra un mémo lorsque l'entente collective finale sera disponible sur notre site.

En terminant, si vous avez des questions relatives à cette nouvelle entente collective, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

L'équipe des relations de travail

Association québécoise de la production médiatique

1130 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2M8
514 397-8600

[aqpm](#) | [LinkedIn](#) | [Facebook](#) |

AQPM